



AVIS PUBLIC
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-340
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, madame Édith Létourneau, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, à l'effet :

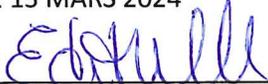
QUE le conseil municipal a présenté, ce 5 mars 2024, le projet de règlement numéro 2024-340 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Édouard ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement numéro 2024-340 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Édouard sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 2 avril 2024 , à 20 heures, au Centre communautaire situé au 405-C, montée Lussier, Saint-Édouard ;

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit projet de règlement numéro 2024-340 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Édouard au bureau de la Municipalité de Saint-Édouard aux heures d'ouverture du bureau et sur le site internet au <https://www.saintedouard.ca/reglements-1>.

DONNÉ À SAINT-ÉDOUARD

CE 13 MARS 2024



Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS D’AFFICHAGE

Je soussignée, Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 11^e jour du mois de mars deux mille vingt-quatre, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 13 mars 2024.



Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière